

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
Commune de QUINCEY 70000

Date de réception en préfecture
070-217004332-20260428-D-33-2026-DE
Date de télétransmission : 30/04/2026
Date de réception préfecture : 30/04/2026

Nombre de conseillers
en exercice : 15
présents : 14
votants : 15

L'an deux mille vingt-six, et le vingt-huit du mois d'avril à dix-neuf heures trente, en application du III de l'article 19 de la loi n° 2020-290 du 23 mai 2020 et des articles L2121-7 et L2122-8 du CGCT (code général des collectivités territoriales), s'est réuni le conseil municipal de la commune de QUINCEY, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 21 avril 2026, conformément aux articles L2121-10 et L2121-11 du CGCT.

M. Bruno BIDOYEN, Mme Lucie REYNAUD, M. Christian CHAUSSALET, Mme Véronique BATISSE, M. Gilles GARDIENNET, Mme Céline RENARD, M. Pierre ARTAUX, Mme Anne ROUSSEY, Mme Amandine PILLOT, M. Philippe MARIOTTE, Mme Estelle HURET, M. Jean-Christophe TRIMAILLE, Mme Marion LECONTE, M. Christian FEDI.

Absent non excusé : /

Ont donné pouvoir : - M. El Houssaine AMENHAR à M. Bruno BIDOYEN

Mme Véronique BATISSE a été élu(e) secrétaire

OUVERTURE DE SEANCE

Le Maire ouvre la séance en excusant les conseillers empêchés et en énonçant les pouvoirs donnés.

CESSION DE LA PARCELLE CADASTREE AB N°21

33/2026

Monsieur le Maire indique que la commune possède une propriété non bâtie en état de friche située rue Jean Poirey à Quincey, cadastrée AB numéro 21, d'une superficie de 5404 m², classée en zone UX et N du PLUi, qui n'a aucune vocation pour la commune.

Un propriétaire riverain souhaiterait l'acquérir.

Monsieur le Maire propose la mise en vente de cette propriété communale sise rue Jean Poirey à Quincey, cadastrée AB numéro 21, d'une superficie de 5404 m², classée en zone UX et N du PLUi au prix de 1 500 €.

Vu les articles L2121-29 du CGCT

Vu les articles L 2241-1 et suivants du CGCT précisant que le conseil municipal délibère sur la gestion des biens et les opérations immobilières effectuées par la commune, que toute cession d'immeubles ou de droits réels immobiliers donne lieu à délibération motivée du conseil municipal portant sur les conditions de la vente et ses caractéristiques essentielles,

Considérant que la consultation préalable du service des Domaines n'est pas obligatoire pour les cessions d'un montant inférieur au seuil réglementaire,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **Décide** de vendre cette propriété non bâtie sise rue Jean Poirey à Quincey, cadastrée AB numéro 21, au prix de **1 500.00 €**.
- **Dit** que les frais d'actes et d'enregistrements seront à la charge de l'acquéreur.
- **Charge** Monsieur le Maire ou son adjoint délégué d'effectuer toutes les formalités nécessaires et signer tous documents se rapportant à cette vente.

Fait et délibéré en Mairie, les jours mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Affiché le **29 avril 2026**
Pour copie conforme :
La Secrétaire de Séance

Véronique BATISSE

En Mairie, le **29 avril 2026**
Le Maire,

Bruno BIDOYEN

